CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2025
PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre Avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances en Mairie de Bologne, sous la présidence de Monsieur Maxence LEMOINE, Maire.

Présents : M. LEMOINE Maxence, le Maire, M. DORMOY Denis, Mme JEANNIN Violaine, MM DAMPEYROUX Michel, FLAMERION Jean-Michel LAMONTRE Jean-François, Mmes CAUDRON-ANTOINET Stéphanie, CORNEVIN Rachel, DORMOY Sophie, HURAUX Carine et MM. ANSART Alexandre, LAFFERT Michel, RAMAGET Gilles.

Excusé(s) ayant donné procuration :

- Mme BRULE-CAMUS Céline à M. DAMPEYROUX Michel.
- Mme RECZKOWICZ Manon à M. LEMOINE Maxence.
- M. JOURDE Jean-Marie à M. FLAMERION Jean-Michel.

Secrétaire de séance :
M. LAMONTRE Jean-François.

Approbation du procès-verbal de la session du 27/03/2025.

Le procès-verbal reçoit l'approbation unanime du Conseil municipal.

1) Vente du gospel de l'EIMT sans utilisation de moyens techniques

M. le Maire demande à M. DAMPEYROUX de présenter cette délibération. Ce dernier indique qu'il est nécessaire de distinguer les prix d'une prestation du chœur gospel avec utilisation de moyens techniques d'une prestation sans ces mêmes moyens. Dans ce dernier cas, le montant de la prestation est désormais fixé à 585 € et nécessite le vote du Conseil.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la convention tripartie relative à la création d'un service commun « Enseignement musical et théâtrale » entre la Communauté d'Agglomération de Chaumont, la commune de Bologne et la commune de Froncles ;
Vu la demande déposée par Madame la Directrice de l'Ecole Intercommunale de Musique et de Théâtre (EIMT), pour la vente du chœur gospel de l'EIMT sans aucune technique pour la somme 585€ ;
Considérant qu'il y a lieu de valider le tarif proposer pour la vente du gospel sans aucune technique par délibération.

Madame la Directrice de l'EIMT rappelle dans sa demande que depuis 2015, la prestation du concert gospel avec : les 40 choristes, 5 musiciens professionnels, la sonorisation et l'éclairage est facturée à 885 euros depuis la délibération du dernier Comité Paritaire de Juillet 2024.

A l'origine du gospel en Janvier 2015, deux tarifs avaient été validés par le Conseil Communautaire du Bassin de Bologne Vignory Froncles :
- 800 euros pour la prestation avec la sonorisation et l'éclairage. Ce tarif attractif est le fruit d'études comparatives sur les prix de vente des ensembles musicaux semi-professionnels dans la région Grand Est de taille identique et de conventions avec le Département de la Haute-Marne d'une part et avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand Est d'autre part : conventions toujours en cours à ce jour.
- 500 euros sans la sonorisation et l'éclairage (la sonorisation et l'éclairage étant gérés par l'organisateur du concert lui-même). Ce prix de vente ne génère aucun coût pour l'EIMT.
Ce tarif de 500 euros n'ayant jamais été utilisé depuis 2015, les organisateurs préférant toujours l'achat de la prestation avec concert et technique incluse, elle ne le soumettait plus au Comité Paritaire depuis de nombreuses années.
Dans le cas du concert de Chalindrey, exceptionnellement, la Commune, possédant ses propres moyens techniques, tracterait directement avec le sonorisateur.
En reportant les augmentations successives depuis 2015 pour le prix de vente du chœur gospel avec sonorisation aboutissant à 85 euros en 2024/2025, augmentations validées par les différents Comités Paritaires. Madame la Directrice de l'EIMT demande la validation du tarif à proposer pour la vente du gospel sans aucune technique : 585 euros.
A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le tarif de 585€ pour la vente du gospel sans aucune technique.

Vote à l'unanimité du conseil, 16 voix POUR.

2) Demande d'adhésion au SDED 52 du SI du Nord Bassigny et mise à jour des statuts.

M. le maire informe le conseil que cette délibération porte sur le fait que le Syndicat Intercommunal du Nord Bassigny demande son adhésion au SDED 52 pour le transfert de sa compétence « TIC » (Technique Information et Communication).

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal du Nord Bassigny du 29 janvier 2025 demandant son adhésion au SDED 52 pour le transfert de sa compétence « TIC ».
Vu la délibération du SDED 52 du 27 mars 2025 acceptant l'adhésion du SIE et prenant acte du transfert concomitant de sa compétence « TIC ».
Considérant que suite à ces adhésion et transfert de compétence les annexes aux statuts du SDED 52 doivent être mis à jour, ainsi que par ailleurs d'autres mises à jour des annexes sont apportées.

En vertu des articles L5211-18 et L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres disposent de 3 mois à compter de la notification de la délibération du SDED 52 pour se prononcer sur la demande d'adhésion et les modifications statutaires.
Le Conseil Municipal unanime, donne un avis favorable à la demande d'adhésion du SI du Nord Bassigny et aux modifications statutaires du SDED 52, dont une copie est jointe à la présente délibération.

Vote à l'unanimité du conseil, 16 voix POUR.

Informations diverses :

Maxence LEMOINE, le Maire, informe le Conseil sur les sujets suivants :

- Projet de médiathèque : il a été envisagé pendant un temps de créer une médiathèque dans des locaux attenants à ce qui est aujourd'hui France Services. Or, il ressort que ce bâtiment est enclavé et ne présente pas suffisamment de places de stationnement pour un usage pratique et appelé à évoluer. Une opportunité se présente avec un local d'une centaine de mètres carrés, situé à proximité immédiate de la Salle des Fêtes, ce qui résoudrait entre autre le problème de stationnement. En conséquence un rendez-vous, prévu mi-Mai, a été demandé auprès de la Médiathèque départementale pour bénéficier de ses conseils d'aménagement et autres. La façade recevra une couche de peinture de ravalement et une signalétique appropriée sera mise en place. La meilleure visibilité de la médiathèque permettra un accroissement de ses adhérents et de sa fréquentation avec, à n'en pas douter, un nombre plus important de bénévoles et de sessions d'ouverture au public. A terme, il pourrait être envisagé de faire appel à un(e) médiathécaire. Ce projet réalisable au cours de cette année est d'une importance indéniable pour l'offre culturelle de la commune.
- Les travaux de réalisation du terrain de football synthétique ont débuté lundi 31 Mars et se poursuivront à partir du lundi 28 Avril pour la phase structurelle. Le choix d'un gazon synthétique bicolore a été entériné. Les bandes seront disposées dans la largeur du terrain. Le lot 4 « Peinture de la tribune » a été déclaré infructueux lors des premiers appels d'offres. La relance sur ce Lot 4 nous a permis de recevoir des propositions de prix plus intéressantes malgré l'ajout de la mise peinture de la buvette.

Arrivée de Mme Manon RECZKOWICCZ à 18h54.

- Le pont du Pyroligneux : une première évaluation faisait apparaitre que les travaux de réfection pourraient atteindre le montant de 150 000 € HT. Mais suite à une inspection plus approfondie, il apparait que la dalle de fond (lit de la rivière) présente également des fragilités nécessitant intervention. Une seconde évaluation sera reçue prochainement en mairie. L'appel à subvention auprès des financeurs sera modifié en conséquence.
- Des travaux de retouches de voirie sont en cours autour de l'église ou encore rue de la Piscine. La commune s'est procuré de l'enrobé à froid pour les retouches à venir et bénéficie, de la part de sociétés de TP contactées à cette fin, d'un essai de produit de bouchage pour les dégradations de la chaussée appelé « Point A Temps Automatique ». Plusieurs démonstrations pratiques de sa mise en œuvre seront effectuées pour que le personnel technique puisse l'utiliser à bon escient.
- Les travaux de l'aire de jeux de la Champagne, constitué d'un parcours de motricité et de santé pour les enfants, seront terminés en cette fin de semaine.
- La parution du prochain numéro du journal communal « Les Echos » est prévue courant Mai.
- L'exposition « Les Cathédrales » de Jean Berthelot dans la salle des mariages nouvellement refaite de la mairie a connu un certain succès. Les élèves de CM2 ont été sensibilisés à cette expression picturale au cours de leur visite.

- La construction de logements par le bailleur social Hamaris sur des parcelles du lotissement la Champagne est en attente de la réponse prochaine de M. le sous-préfet concernant l'accord de la subvention de « L'aide à la pierre » demandée par Hamaris.

Tour de table des élus :

Michel DAMPEYROUX :

- Informe le conseil que l'opération « 1 rose 1 espoir » se déroulera en cette fin de semaine à partir de la salle communale de Roôcourt-la-Côte. Le départ des motards qui animent cette action sera donné par M. le Maire délégué de cette commune.

Jean-Michel FLAMERION :

- Concernant le permis de construire de l'agrandissement du cabinet médical et celui de la SCI Montigny (concession John Deere). Il a assisté à la commission de contrôle en compagnie de M. Michel DAMPEYROUX, la sous-commission départementale de sécurité a validé le dossier des deux structures.
- Jeudi matin il a assisté à la présentation du label " Piscine de demain" et en fin d'après-midi webinaire sur la réglementation des bassins collectifs.

Violaine JEANNIN :

- Signale que le CEN (Comité Environnement et Nature) qui s'occupe de Natura 2000 effectuera une animation au niveau des pelouses sèches de Roôcourt-la-Côte le 6 Mai 2025 à 14h.

Michel LAFFERT :

- Demande si la mise en peinture des passages piétons est prochainement prévue. Il lui est répondu par M. le maire que s'est effectivement le cas, à condition que la météo soit clémente au cours des semaines à venir.

L'ordre du jour étant épuisé et le tour de table étant terminé, M. le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 19 h 10.

Fait à Bologne,
Le 25 Avril 2025.

Le secrétaire de séance,
LAMONTRE Jean-François

Le Maire,
LEMOINE Maxence

BOLOGNE
HAUTE-MARNE